



Le guide du Lauréat



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-Maritimes
33 avenue Henri Lantelme – Espace 3000 – CS 70 169 – 06705 Saint-Laurent-du-Var CEDEX
Tél. : 04 92 27 34 34 – Internet : <http://www.cdg06.fr>

Établissement public administratif créé par la loi du 26.01.84 et le décret du 26.06.85

Un espace dynamique dédié aux lauréats

Comment gérer mon inscription sur liste d'aptitude?

(renouvellement d'inscription, congé maternité, congé parental, recrutement en CDD par une collectivité...)

Comment les collectivités recrutent-elles?

Comment optimiser ma démarche de recherche d'emploi?

Que peut m'apporter la bourse de l'emploi du CDG06?

Réaliser des missions temporaires pour appréhender l'environnement territorial?

Élargissez votre zone de recherche d'emploi!
Emploi Territorial publie les offres d'emploi au niveau national

Site internet : <http://www.cdg06.fr>
rubrique "Intégrer la FPT"
"Espace Lauréat de concours"

La Bourse de l'emploi du CDG 06 :
<https://www.emploi-territorial.fr>

Service Emploi

Tél. : 04 92 27 34 58 – Mail : emploi@cdg06.fr

Un accompagnement du service Emploi

- Une notice explicative sur la **réglementation** relative à la gestion de votre inscription, les conditions de suspension du décompte d'inscription, que faire si vous êtes recruté...
- Des **modèles de courriers** pour gérer votre inscription en fonction de votre situation
- Des **pistes** et des **conseils** pour accéder aux **offres d'emploi** des collectivités: sites spécialisés, sites collectivités, presse écrite, revues spécialisées, candidatures spontanées
- Des conseils pour **rédigier CV**, **lettre de motivation** et **préparer votre entretien** avec efficacité
- Un **espace emploi** proposant un portail intégré et personnalisé pour les employeurs publics territoriaux et les candidats
- Consultez régulièrement les **offres publiées** et postulez à celles qui correspondent à votre profil
- Inscrivez-vous à la bourse de l'emploi : vous pouvez définir jusqu'à 3 postes recherchés et joindre **votre CV** qui deviendra **accessible pour les collectivités**
- Un **accompagnement** via la notice d'utilisation de la bourse de l'emploi téléchargeable et sur demande auprès des **conseillers emploi**
- Le service remplacement :
 - Un moyen de **vous faire connaître** et de montrer votre valeur professionnelle
 - **Enrichir votre parcours professionnel** avec une première expérience significative en collectivité
 - Ce qui peut permettre d'aboutir à une éventuelle nomination par l'autorité territoriale